

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 31 mars 2022

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt deux le TRENTE et UN MARS, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022.

Présents: Mesdames et Messieurs BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, BACH Yves, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, ANDRIEU Francis, CONTE Benoît, LÉVEILLÉ Juliette, CAMBOU Michel, WARGNY Christophe, GOMEZ Hélène et RENARD Serge.

Absents excusés : Arnaud NOUVIALE a donné procuration à Jean-Luc BOUCHARD, ESCUDIER Isabelle a donné procuration à Anthony SINGLANDE,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Michel CAMBOU

Arrivée de Mme Isabelle ESCUDIER en cours de séance à 20h lors de l'examen du projet de la délibération n°S3/3 : présents : 14 votants : 15

1) Réfection de trottoirs : complément de demandes de subventions et nouveau plan de financement.

Des demandes de subvention ont été déposées pour la réfection de trottoirs concernant la portion située le long de la RD 911 entre la mairie et la maison des associations, pour un montant de 47 620 € HT / 57 144 € TTC.

Suite à un effondrement de chaussée sur une portion de la rue de Cénevières des travaux doivent être réalisés rapidement pour un montant de 14 102 € HT / 16 922,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise monsieur le Maire à réaliser ce supplément de travaux et valide le nouveau plan de financement proposé.

2) Poste permanent n° 42 : Placier

Renouvellement du contrat de placier pour une année supplémentaire.

3) SDAIL : convention d'intervention pour la création d'un pôle de services et de logements sociaux.

La commune a fait appel au SDAIL pour l'assister sur le projet d'aménagement urbain pour la création d'un pôle de services et de logements sociaux. Le coût prévisionnel de cette intervention est de 5.834 € HT.

4) Loyer du Terrain de Camping

L'exploitation du camping va démarrer au 1^{er} avril 2022, La SARL SYMA représentée par M. Sylvain COURRILAUD et Mme Maud Le MALLIAUD en assure la gérance. Dans un contexte de reprise d'activité avec un passif délicat et ce afin de mettre les nouveaux gérants dans une situation de réussite, qu'ils puissent faire face aux aléas de démarrage et de remise en état des installations, le conseil municipal accepte l'exonération du montant global de la redevance pour l'année 2022.

5) Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique pour un total de 72 589,39 €.

Reste à la charge de Limogne 63 326,31 €

Pour info, nous allons verser à l'école privée Saint Joseph 22 497,72 € pour les élèves de Limogne.

La séance est levée à 21h50

Fait à Limogne en Quercy, le 01/04/ 2022

Le Maire, Jean-Claude VIALETTE,